

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2020 à 19 heures 00 minutes  
Salle du Conseil

**Présents :** M. BUTET Gérard, Mme CHAPON Sylvie, Mme CHENU Annie, M. COCHON Paul, M. DAUPHIN Daniel, M. DERVIN José, M. DUCOUP Thierry, M. FERREIRA José, M. PELLAN Patrick, M. ROUSSEAU Vivien, Mme SADRIN Sylvie

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme CHAPON Sylvie

**Président de séance :** M. DERVIN José

**Arrivée de Madame CHENU Annie à 20h00.**

## **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Sylvie CHAPON a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **12 juin 2020**

## **3 - Sujets Scolaires**

Le Maire informe le conseil que Bérénice Savisky a remplacé Emilie Borel Lucho Paredes en tant que directrice à la rentrée de septembre 2020.

Concernant les effectifs, le Maire informe qu'ils semblent en progression par rapport à la rentrée scolaire 2020 ; 115 enfants au lieu de 109 prévus en novembre 2019. Les chiffres ne sont pas stabilisés.

D'un point de vue sanitaire la rentrée s'est déroulée correctement. Les enseignantes indiquent un manque de stabilisation des effectifs sur les deux sites. Depuis 3 semaines les effectifs ont varié de 6 à 7 enfants.

## **4 - SIVU des Meulières**

Vivien Rousseau, délégué communal au SIVU des Meulières, précise les points suivants :

- Vu le changement à la tête du SIVU suite aux élections municipales. La nouvelle présidente est Delphine Vétois, conseillère municipale à Orly sur Morin.
- Après quelques jours de fonctionnement, il faut noter une présence accrue d'enfants à la cantine et à la garderie matin et soir.
- Le SIVU prévoit de modifier l'organisation du personnel, en privilégiant les heures complémentaires.
- Cet été, l'école de La Trétoire a été équipée de rideaux métalliques par l'entreprise C2H de Rebais. Les travaux ont été financés en partie grâce à une DETR (Dotation des Equipements en Territoires Ruraux).
- Le projet d'école numérique pour les deux sites est en cours. Le financement sera assuré par le SIVU à hauteur de 6000€.

Pour 2021, les projets d'investissements sur la Trétoire concernent :

- le nettoyage extérieur de l'école (mur et toiture) pour un montant estimé entre 3000 à 3500 € HT.
- l'école ayant 20 ans, il y a nécessité de refaire les soubassements ; le premier devis indique un coût de l'ordre de 6000 € HT.

## **5 - Situation de la commune au 31 août 2020**

Les projets examinés en conseil au mois de juin sont tous réalisés (toiture de la Mairie, Aménagement de la Gare et remplacement des éclairages dans le bourg). Suite à une décision gouvernementale de relance dans le bâtiment, la commune a déjà reçu certaines subventions au titre de la DETR.

De ce fait il n'y a pas eu besoin de demander la ligne de trésorerie initialement prévue.

## **6 - Projet fin 2020**

D'autres projets sont venus s'ajouter pour l'année 2020 : opportunité de créer une aire de croisement au Vinot, aménagement du columbarium et du cimetière, et le remplacement du poteau incendie au VINOT.

## **7 - Projets pour l'année 2021**

Le Maire informe de la poursuite de l'éclairage public à LED dans les hameaux et le bourg : 25 points lumineux à Launoy- La Forge et La Fontaine l'Auge.

Le début d'un plan pluriannuel de travaux routiers, le remplacement de plaques de rues et d'entrées des hameaux, un audit des 2 systèmes de chauffage, des aménagements contre l'incendie dans les hameaux non pourvus sont prévus pour l'année 2021.

## **8 - Situation financière au 30 septembre 2020**

Au niveau des dépenses courantes, celles-ci sont tout à fait en ligne avec les prévisions.

Concernant les rentrées fiscales, nous devons attendre mi-novembre/début décembre pour connaître le niveau 2020.

Bien que nos emprunts datent d'un certain nombre d'années, le Maire propose de tenter de les renégocier car les taux sont actuellement extrêmement bas.

## **9 - Vote pour les indemnités du Maire et des Adjointes**

Une erreur s'est glissée dans la délibération sur les indemnités qui a suivi les élections municipales ; le maire maintient que la commune doit rester dans la tranche de population inférieure à 500 habitants tant que le futur recensement n'aura pas été achevé.

Par contre l'Etat ayant prévu une hausse de tous les barèmes à partir des municipales de mars 2020.

Pour la commune les indemnités seront actualisées à partir de novembre 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **10 - Décision modificative n°2 - Travaux ancienne gare**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour les travaux de l'ancienne gare,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2. Ainsi :

DI 2135 op 161	+ 971,89 €
DI 2152 op 148	- 971,89 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Décision modificative n°3 - Cimetière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour les travaux au Cimetière Communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3. Ainsi :

DF 615231	- 2 000 €
DF 023	+ 2 000 €
DI 2152 / 165	+ 2 000 €
RI 021 / opFI	+ 2 000 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - Décision modificative n°4 - Borne à incendie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour les travaux sur la borne incendie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4. Ainsi :

DF 615231	- 4 000 €
DF 023	+ 4 000 €
DI 2158 / 164	+ 4 000 €
RI 021 / opFI	+ 4 000 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **13 - Bail pour le logement de l'ancienne gare**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,  
Considérant que le bail de location du logement communal situé à l'ancienne gare arrive à échéance le 30 septembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de renouveler le bail du logement communal situé à l'ancienne gare pour une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2020,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail établi entre les deux parties.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **14 - Demande d'administré pour une allée au cimetière**

L'utilisation du cimetière doit répondre à certains critères vis-à-vis de nos habitants ; des travaux vont être entrepris courant octobre 2020 afin d'être prêt pour la Toussaint.

Ces travaux seront réalisés bénévolement par un adjoint. Des travaux de fleurissement sont prévus au printemps 2021.

### **15 - Tarifs du columbarium**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du columbarium et la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour le columbarium et le jardin du souvenir :

Case pour 15 ans : 250€

Case pour 30 ans : 350€

Plaques pour columbarium : 50€

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 120€

Plaques pour le jardin du souvenir : 30€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **16 - Taux de pénétration de la fibre sur la commune**

Le Maire informe le conseil qu'à la fin août, le nombre de maisons raccordées à la fibre optique s'élève à 115 connections pour 225 foyers, soit un taux supérieur à 50%.

En dehors de deux communes où le débit est quasiment inexistant, ce taux est le plus élevé de la CC2M.

Le principal fournisseur est Orange. Une relance a été effectuée auprès de Seine-et-Marne Numérique et COVAGE pour connaître la date d'arrivée d'autres fournisseurs nationaux notamment Free.

Il reste toutefois quelques points litigieux pour lesquels COVAGE a été informé. Le maire demande de lui faire remonter toutes les anomalies constatées.

Il est à noter également un incident grave : le sectionnement d'un faisceau de plus de 100 fibres fin juillet dans le bourg.

### **17 - Création d'un site internet pour la commune**

Le maire informe que le sujet concernant la création d'un site internet est en cours ; l'objectif est d'avoir un site opérationnel pour la fin de l'année.

### **18 - Mise à jour des noms de rues**

Le Maire informe que la liste est en cours d'achèvement avec une première réunion (le 1er octobre 2020) avec des

services extérieurs (SDIS notamment et ensuite La Poste) afin de vérifier l'exactitude des informations et des habitudes.

Les rencontres avec les autres services et administrations suivront ; l'objectif est d'achever ce travail pour la fin de l'année.

### **19 - Création d'un groupe de travail pour le recensement des habitations et des travaux**

Le maire informe que l'évolution démographique de la population va amener la commune à une réflexion plus fine quant à la transformation de certaines habitations et locaux disponibles.

Il a été décidé de la création d'un groupe de travail pour étudier tous les cas sensibles.

Le groupe est composé de José Dervin, Daniel Dauphin, Gérard Butet et Thierry Ducoup avec une première réunion en octobre 2020

### **20 - Ramassage des déchets**

Thierry Ducoup en charge de la propreté sur la commune et délégué à la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) informe les membres du conseil sur différents points concernant les déchets :

- Il indique que le broyeur acheté par la CC2M sera bientôt opérationnel ; une information sera diffusée à l'ensemble des habitants sur les conditions de son fonctionnement.
- Il fait un rappel de la situation survenue dans le hameau de La Forge suite au rétrécissement de la rue.
- Il précise que suite à des réclamations concernant le passage trop matinal et bruyant du camion, la CC2M a décidé de modifier ses horaires ; le ramassage communal sera effectué entre 7h00 et 9h00.
- En outre il rappelle les quantités (1m<sup>3</sup> par foyer) et la liste des objets non concernés par le ramassage des encombrants
- Il ajoute que 2 poubelles neuves ont été installées à Champlion.

### **21 - Présence de poubelles sur le domaine public communal**

Thierry Ducoup évoque le sujet des présences des poubelles sur la voie publique.

**La présence de décharges sauvages devient un fléau communal.**

Après discussion, il est demandé au Maire de prendre un arrêté municipal vis-à-vis des propriétaires des terrains concernés, de procéder à l'affichage d'interdiction de déposer des déchets sous peine d'amende.

### **22 - Incidents sur différents hameaux**

La commune de La Trétoire est une de celle où la progression démographique est la plus importante de l'Est seine-et-marnais (+ 10% depuis 2015 ; de 446 habitants à 503 en 5 ans), alors que nous n'avons aucun commerce.

La réponse quasi unanime des nouveaux arrivants quant à leur motivation pour s'installer dans la commune est le calme du village. Le conseil municipal veut que cette situation perdure et prendra les dispositions nécessaires.

Plusieurs incivilités sonores viennent de se produire aussi bien dans le bourg que dans certains hameaux.

### **23 - Arrêtés du Maire contre les incivilités**

Le Maire informe le conseil que pour combattre toutes les sortes d'incivilités la Mairie va prendre les arrêtés nécessaire et contactera les services de l'Etat à chaque fois que cela sera nécessaire.

### **24 - Recensement de la population par l'INSEE**

Comme tous les 5 ans, la commune a l'obligation d'organiser le recensement de sa population qui aura lieu entre le 21 janvier 2021 et le 20 février 2021 sous la responsabilité de l'INSEE.

Ce recensement sera organisé par Sylvie Sadrin qui sera accompagnée par une seconde personne.

Des informations spécifiques seront envoyées aux habitants en décembre 2020.

### **25 - Projet de construction sur le domaine de l'ancienne école privée**

Le maire informe le conseil municipal que le dépôt du permis de construire devrait intervenir avant la fin de l'année 2020 pour le projet de construction sur le domaine de l'ancienne école privée. Il précise que les POS successifs et le PLU de 2015 prévoient déjà cette évolution.

### **26 - Fêtes de fin d'année**

Le Maire informe le conseil que la décision de maintenir les fêtes de fin d'année dans leur configuration habituelle sera prise début novembre, en concertation avec l'ensemble du conseil et des responsables d'association.

La manifestation du 27 septembre 2020, en collaboration avec l'association terroirs de Saint Cyr/Saint Ouen est

annulée.

Le salon des Métiers d'Art des 10 et 11 octobre à Sablonnières, co-organisé avec l'APTH, est maintenu, avec des règles strictes quant au respect des consignes sanitaires.

### **27 - Conséquence de la COVID-19 sur la commune**

Les règles de distanciation sont respectées dans la mairie et la salle polyvalente. Les réunions ont principalement lieu dans la salle polyvalente compte-tenu de l'espace.

### **28 - Commission d'appel d'offre - Annule et remplace la D2020-4-16**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection municipale du 15 mars 2020,

Sont élus ainsi qu'il suit au scrutin secret à la majorité absolue, les délégués de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu la délibération n°D2020-4-16 du 16 juin 2020 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal décide d'annuler la délibération n°2020-4-16. Ainsi, le conseil municipal décide de la modifier comme suit :

Le Maire : Monsieur DERVIN José

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**

- Monsieur DAUPHIN Daniel
- Monsieur ROUSSEAU Vivien
- Monsieur DUCOUP Thierry

#### **DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :**

- Monsieur BUTET Gérard
- Monsieur COCHON Paul
- Madame SADRIN Sylvie

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **29 - Délégué titulaire et suppléant pour le PLUi**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection municipale du 15 mars 2020,

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux référents PLUi suite aux dernières élections,

Les élus référents désignés par les communes sont identifiés comme élus référents PLUi.

Le titulaire assistera au comité de pilotage créé pour le PLUi, rassemblant les élus référents de toutes les communes et les membres nécessaires à la démarche d'élaboration du PLUi.

Le suppléant remplacera le titulaire si besoin.

Les élus référents s'engagent à :

- Participer aux comités de pilotage, de façon à avoir toujours un représentant de la commune lors des séances, il est souhaitable que toutes les communes soient présentes tout au long de la démarche.
- Communiquer au sein du conseil municipal et de la commission urbanisme communale ; le cas échéant, sur l'état d'avancement de la démarche et sur la teneur des débats.
- Rappporter les questions et les contributions des administrés, de la commune et de tout autre intervenant au niveau intercommunal.

Entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. DERVIN José, élu référent Titulaire pour le PLUi.

- **DESIGNE** M. DAUPHIN Daniel, élu référent Suppléant pour le PLUi

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **30 - Situation de l'employé communal**

Le conseil municipal accepte les conditions de l'emploi du temps effectué par un employé municipal à temps non complet et prend la délibération adaptée.

### **31 - Instauration du droit de préemption urbain**

Instauration du droit de préemption urbain

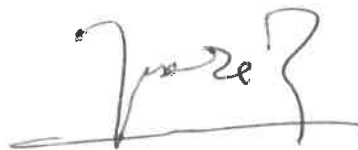
VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **32 - Questions Diverses**

- Le conseil débat des horaires annuels d'un fonctionnaire de la commune.
- Afin de combattre la sécheresse le maire indique que Gérard Butet et l'employé communal ont nettoyé l'étang communal

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole le maire lève la séance à 21h10

Fait à LA TRETOIRE  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Butet', written over a horizontal line.